

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/06/2014

Réception par le Prefet : 30/06/2014

Publication : 02/07/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Communication
au Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du mercredi 25 juin 2014

COMMUNICATION GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2013

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3211-2 al. 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation au Président du Conseil Général en matière d'emprunts et d'opérations financières,
- VU les délibérations du Conseil Général n° CG-2011-1-1-5 du 31 mars 2011 et n° CG-2013-3-1-2 du 21 juin 2013 relatives aux délégations de compétences au Président du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général 2012-5-1-2 du 7 décembre 2012 relative au projet de budget primitif 2013,
- VU la délibération du Conseil Général 2013-3-1-1 du 21 juin 2013 relative à la Décision Modificative n° 1 du budget 2013,
- VU la délibération du Conseil Général 2014-2-1-5 du 13 mars 2014 relative au projet de budget primitif 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

- donne acte au Président de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2013.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER